

| | | |
|--|--|--|
|  | <h2 style="color: orange;">Fiche de Pré-inscription</h2> | Référence document |
| | <h3 style="color: green;">FORMATION MEP - Mars 2024</h3> | F.Inscriptionmultiinteractive- Vers.1.0 |

DOCUMENT À COMPLÉTER ET RETOURNER en cliquant sur "**je m'inscris**" ou par mail à **formation@performetsens.com**

I - Entreprise

| | |
|---------------|------------|
| Nom : | Code APE : |
| SIRET : | |
| Adresse | |
| Code postal : | Ville : |

II - Contact

| | |
|-----------|--|
| Nom | |
| Prénom | |
| Fonction | |
| Téléphone | |
| Email | |

III – Formation

Formation MEP

Dates de la formation Jour 1 :

Jour 2 :

Jour 3 :

IV - Stagiaires

| | Nom | | Prénom | | Coordonnées | | Convocation |
|---|-------------------|--|----------|--|-------------|--|------------------------------|
| 1 | | | | | Tél. | | <input type="checkbox"/> Oui |
| | Date de naissance | | Fonction | | Email | | |
| 2 | | | | | Tél. | | <input type="checkbox"/> Oui |
| | Date de naissance | | Fonction | | Email | | |
| 3 | | | | | Tél. | | <input type="checkbox"/> Oui |
| | Date de naissance | | Fonction | | Email | | |
| 4 | | | | | Tél. | | <input type="checkbox"/> Oui |
| | Date de naissance | | Fonction | | Email | | |
| 5 | | | | | Tél. | | <input type="checkbox"/> Oui |
| | Date de naissance | | Fonction | | Email | | |

| | | |
|---|---------------------|----------|
| <h4 style="color: green;">V – Adresse de facturation</h4> <p style="color: green;">Entreprise Autre</p> <p style="color: green;">Prise en charge OPCO OUI - NON</p> | Adresse facturation | |
| | Adresse | |
| | Tel : | E-mail : |

Oui, je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente -

Je m'inscris

A :

Le:

Nom, prénom et fonction du signataire

Après réception de votre inscription, nous vous contacterons pour finaliser de dossier

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – OBJET

PERFORM & SENS est une marque rattachée à l'entité juridique ASKELIA.

PERFORM & Sens a pour objet la prestation de services auprès de ses Clients (ci-après, les « Clients » ou le « Client ») dans le conseil, l'accompagnement (coaching) et la formation dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro ASKELIA n°84 38 0691838 auprès de la DREETS.

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations dispensées par PERFORM & SENS ou ses représentants. Le fait de s'inscrire et/ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ou son représentant ne peut prévaloir sur les présentes, sauf acceptation formelle et écrite de PERFORM & SENS.

ARTICLE 2 – FORMATION

PERFORM & Sens propose un programme de formations standards et/ou personnalisables aux besoins de l'entreprise.

2.1 Formation des contrats :

Il appartient au Client de communiquer à PERFORM & SENS les caractéristiques des prestations correspondant à ses besoins (expression des besoins), ainsi que, lorsque les Prestations sont élaborées en commun avec PERFORM & SENS, de veiller à ce que les caractéristiques arrêtées correspondent en tout point à ses attentes. Le Client est ainsi réputé connaître parfaitement les Prestations qu'il acquiert.

Sur la base des informations communiquées par le Client, PERFORM & SENS établit un devis (ci-après « Devis »), précisant notamment la nature et le prix de la Prestation, les conditions de paiement, le nombre de participants, la durée de la prestation, la ou les date(s) de(s) session(s), etc. Le Devis établi par PERFORM & SENS est une offre de contracter. Il est transmis au Client accompagné de la fiche technique de la formation concernée (programme de formation) et d'une fiche de Pré-inscription.

Le contrat est formé par l'acceptation du Client, par écrit, du Devis établi par PERFORM & SENS signé et tamponné avec la mention « bon pour accord » suivi du nom et de la fonction du signataire. Tout versement de l'acompte correspondant à celui exigé au sein du Devis, emportera acceptation expresse par le Client dudit Devis ainsi que des présentes CGV.

Sauf disposition contraire, la validité du Devis est de 30 jours calendaires à compter de sa date d'émission. A défaut de confirmation par le Client selon les modalités définies ci-dessus dans le délai de validité du Devis, ce dernier sera réputé caduc sauf décision contraire de PERFORM & SENS.

2.2 Inscriptions :

La fiche de Pré-inscription des participants dûment remplie doit parvenir à PERFORM & SENS au plus tard 1 mois avant le début de la formation sauf acceptation contraire et écrite de PERFORM & SENS. Seules les fiches correctement remplies sont prises en considération et les participants inscrits à la formation.

A la clôture des inscriptions, soit 3 semaines avant le début de la formation, les participants reçoivent une convocation précisant le lieu, les dates et horaires ainsi que le programme de formation.

2.3 Limitation des effectifs

Pour assurer un déroulement optimal des sessions de formation, le nombre de participant est limité ; cet effectif est mentionné sur chaque fiche programme. Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers.

Si, à réception de la fiche de Pré-inscription du Client, la session de formation souhaitée est complète, PERFORM & SENS s'engage à en informer et proposer de nouvelles dates en accord avec le Client.

De même, en cas d'effectif insuffisant, La session de formation sera reportée et PERFORM & SENS s'engage à prévenir le Client et le(s) participant(s) Pré-inscrits au plus tard 15 jours avant le début de formation, et des nouvelles dates seront proposées ; cette annulation ne donnera lieu à aucun dédommagement du Client.

2.4 Annulation des sessions de la formation

2.4.1. À l'initiative de PERFORM & SENS :

PERFORM & SENS se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, pour des raisons expresses d'ordre interne liées à l'incapacité du formateur à animer la formation (maladie, cause imprévue) ou de force majeure tel que définie et comprise par la jurisprudence du Tribunal de Lyon. PERFORM & SENS proposera de nouvelles dates, en accord avec le Client.

2.4.2. Désistement ou annulation de la formation à l'initiative du Client :

En cas de désistement, le Client devra notifier par écrit (courrier ou courriel) à PERFORM & SENS, son souhait de se désister, au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.

PERFORM & SENS, de préférence à tout autre choix, proposera de reporter l'inscription à une date ultérieure, en fonction de ses disponibilités et de celles du Client.

Si toutefois ce report de date, dans un délai d'un an à compter de la date de formation initialement prévue, n'est matériellement pas possible, PERFORM & SENS percevra 50% du montant initialement convenu pour la totalité de la formation.

Si l'annulation est notifiée moins de 3 semaines avant le début de la formation, l'intégralité du montant de la formation sera dû par le Client à PERFORM & SENS. Par ailleurs, toute session de formation commencée est considérée comme due dans son intégralité.

ARTICLE 3 - ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL OU DE GROUPE (coaching)

PERFORM & SENS propose des sessions de coaching individuel selon une offre contractuelle spécifique à chaque Client.

La date et l'horaire des séances de coaching seront déterminés par le coach et le coaché (ou le client pour un coaching de groupe) en commun accord.

La date et l'horaire des séances de coaching peuvent être modifiées, de manière exceptionnelle, jusqu'à 72 h avant le jour fixé pour le coaching. PERFORM & SENS proposera une nouvelle date en fonction de la disponibilité de ses intervenants. Toutefois, ceci ne constitue en aucun cas une obligation de sa part. En aucun cas, le Client ne pourra prétendre à un remboursement pour une séance de coaching prévue, non annulée 72 heures à l'avance et non utilisée.

Afin d'encadrer ce type de prestation spécifique, PERFORM & SENS mettra en place un contrat (des conditions particulières) entre elle et son Client.

Le nombre de séances et leur fréquence est déterminé avec le Client.

Toutefois, le nombre de séances déterminé n'engagera ni PERFORM & SENS ni le Client et pourra être rediscuté et modifié au cours du processus de coaching sans toutefois être établi à moins de 3 séances de coaching et ce dans l'intérêt du Client afin que le travail de coaching soit constructif.

Le Client s'engage par contrat pour un nombre de séances et si celui-ci était insuffisant, les séances supplémentaires seront facturées à l'heure sur la base du taux horaire du contrat.

Si le Client était dans l'obligation d'interrompre les séances de coaching pour une certaine durée, il dispose d'un an à partir de la date de signature du contrat pour utiliser les séances restantes. A ce terme, le contrat sera soldé sans remboursement possible.

ARTICLE 4 – DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

La validité des offres est de 30 jours calendaires à compter de la date d'émission, passé ce délais PERFORM & SENS se réserve le droit de modifier, à tout moment, ses tarifs sans pour autant en informer ses Clients ou prospects.

ARTICLE 5 - CONDITIONS FINANCIERES

Les prix sont exprimés en € (Euros) et hors taxes ; ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur ; tout changement de taux de TVA entraînera automatiquement le réajustement des prix TTC.

Le déplacement, hébergement, pause -café et repas ne sont pas compris dans le prix des prestations, sauf mention contraire.

ARTICLE 6 - REGLEMENT

Un acompte de 30% (50% pour les formations) sera versé à la signature du Devis ou de la proposition commerciale associés à la prestation.

Sauf convention contraire validée par PERFORM & SENS, le règlement des prestations se fait au plus tard à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, par chèque bancaire, virement bancaire ou règlement domicilié automatique (prélèvement) ; aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal le mois sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE

La responsabilité PERFORM & SENS est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

PERFORM & SENS est tenue à une obligation de moyen et en aucun cas à une obligation de résultat. En aucun cas, la responsabilité PERFORM & SENS ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

ARTICLE 8 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des documents, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) , utilisés et/ou transmis aux Clients ou à un ou plusieurs de ses représentants ,par PERFORM & SENS , dans le cadre de ses prestations, sont la propriété exclusive de PERFORM & SENS . À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation ou transformation totales ou partielles sans accord exprès de PERFORM & SENS.

En tout état de cause, PERFORM & SENS demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITE

Les parties ou ses représentants s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie auxquels elles pourraient avoir accès au cours de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à cette dernière, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par PERFORM & SENS au Client ou à son/ses représentant(s). PERFORM & SENS s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les prestations, les informations transmises par le Client ou son/ses représentant(s).

ARTICLE 10 - Communication

Sous réserve du respect des dispositions de l'article 4.8 régissant la confidentialité, le Client autorise PERFORM & SENS à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature de(s) prestation(s) suivie(s), dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

ARTICLE 11 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que :

- Des données à caractère personnel le concernant, sont collectées et traitées par PERFORM & SENS aux fins de validation, de suivi et d'amélioration de la formation ;
- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à PERFORM & SENS.

PERFORM & SENS conserve les données liées à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

D'autre part, PERFORM & SENS s'engage à effacer, à l'issue de la prestation, toutes images, vidéos prises lors des travaux pratiques ou mises en situation dans le cadre de la prestation. Le cas échéant, leurs conservations et utilisations seront conditionnées à la signature, par le(s) stagiaire(s) concerné(s), d'une autorisation d'utilisation de droit à l'image à titre gracieux.

ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de différend, les deux parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable.

Elles acceptent de considérer le fax et l'e-mail comme un écrit original valant preuve parfaite et renoncent à contester ce moyen de preuve, sauf à discuter son authenticité.

A défaut, compétence exclusive est donnée au Tribunal de Commerce de Lyon, ce qui est expressément accepté par le client.

Les présentes conditions générales de vente ont été actualisées en juillet 2022